

Référente Pôle Validation des Acquis

Lydie Grudé

Service Formation Continue - Le Mans Université

Boulevard Pythagore 72 085 Le Mans Cedex 9

02 43 83 30 70

lydie.grude@univ-lemans.fr

sfc@univ-lemans.fr

univ-lemans.fr



Valider ses acquis à l'Université : VAPP & VAE

Validation des Acquis Personnels
et Professionnels

Validation des Acquis
de l'Expérience

Mise à jour le 14/02/2018 • Crédit: Photo : ©Le Mans Université

Le Service de Formation Continue de Le Mans Université , le SFC, est le guichet unique de la validation des acquis pour l'ensemble des diplômés préparés à Le Mans Université sur le site du Mans et de Laval.

Le Mans Université vous accompagne dans vos démarches de validation des acquis :

- pour une demande de validation d'un diplôme qu'elle délivre (VAE).
- pour une demande d'accès sans avoir les diplômes pré requis à une formation diplômante de Le Mans Université (VAPP).

Dès lors que vous avez ciblé le diplôme de l'Université qui vous intéresse vous êtes invité à prendre contact avec le Pôle Validation des Acquis de Le Mans Université pour lancer votre demande de VAPP ou de VAE.

Pour obtenir de l'aide à la définition de votre projet de Validation des Acquis, le ciblage du diplôme, vous avez possibilité solliciter un Conseiller en Évolution Professionnelle (CÉP) (Les coordonnées sur le site travail-emploi.gouv.fr) ou au service universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle de Le Mans Université.

I VAE (VAE 2002)

Ce dispositif permet aux personnes justifiant au minimum d'une année d'expérience en lien avec le diplôme visé, d'obtenir, en totalité ou partiellement, un diplôme délivré par Le Mans Université. Selon la VAE, vu les articles L 613.3 et L 613.6 du code de l'éducation. Loi 2016-1088 du 8/8/2016.

Les conditions

La recevabilité : justifier au minimum de 1 année à temps plein d'expériences en rapport avec le contenu du diplôme visé. Une seule demande par année civile pour un diplôme donné et dans un seul établissement.

Pour des diplômes différents, 3 demandes au plus sont autorisées par année civile.

Calendrier

Livret de recevabilité est à retirer toute l'année. Le jury de VAE se réunit dans les dix semaines suivant la date du dépôt du dossier finalisé (selon le calendrier scolaire)

Frais

- Étude recevabilité de la demande de VAE: gratuit.
- Accompagnement : Instruction du dossier 1700€
- Droit d'inscription à la formation, en fonction du niveau du diplôme.

I VAPP (VAP85)

Ce dispositif permet, par la reconnaissance de ses acquis, professionnels d'obtenir l'autorisation d'accéder à une formation, sans avoir les diplômes requis. Selon la VAP 85, vu l'article L 613.5 du code de l'éducation.

Les conditions

La recevabilité : pour les personnes non titulaires du bac ou d'un titre équivalent, avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans et être âgées de 20 ans au moins lors de la reprise d'études.

Calendrier

Fiche de recevabilité à déposer à partir du 1er janvier pour une rentrée universitaire en septembre.

Frais

- 135 € pour un financement à titre individuel.
- 705 € pour les bénéficiaires d'une prise en charge par un OPA-CIF, une entreprise ou un autre organisme.

I Les étapes

1-Accueil

Information lors de réunions mensuelles ou sur rendez-vous.

2-Étude de la recevabilité de la demande

A partir d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae du candidat, le conseiller V.A. évalue la demande du candidat en fonction de son projet, de ses compétences et de ses acquis de formation. Le dossier de recevabilité sous forme de fiche de recevabilité dans le cadre d'une VAPP, de livret de recevabilité dans le cas d'une demande de VAE, est ensuite transmis pour examen à la commission technique de la filière concernée qui émet un avis sur la pertinence du projet de validation. Le conseiller V.A. présente au candidat les résultats de la commission technique et amène le candidat à envisager le dispositif le plus adapté et transmet le livret 2, dossier de demande de VA afin de lancer l'instruction du dossier.

3-Contractualisation

Le contrat de prestations de V.A, d'une durée d'un an, stipule les conditions générales de la procédure. A la signature, le candidat règle 30% des frais de VA.

4-Accompagnement

Le conseiller V.A assure un accompagnement individuel ou collectif à la méthodologie de présentation des dossiers. L'enseignant référent de la filière assure un encadrement pédagogique à l'élaboration du dossier.

5-Dépôt du dossier

Le candidat dépose son dossier un mois avant la date de jury (VAE) ou de commission (VAPP), et règle le solde des frais de VA (plus les droits universitaires pour la VAE).

6-Jury

Dans le cas d'une VAE, le candidat est convoqué pour un entretien face aux membres du Jury de V.A.E, enseignants de l'université et professionnels du domaine visé. Dans le cas d'une VAPP, une commission délibère à partir du dossier VAPP.

7-Résultat

La décision du jury (VAE) ou de la commission (VAPP) est notifiée au candidat par le Président de Le Mans Université.

I Pour connaître le contenu d'un diplôme visé

www.univ-lemans.fr > rubrique Formation

I Pour évaluer l'opportunité d'une démarche VAE et/ou VAPP

Envoyer votre CV détaillé accompagné d'une lettre de motivation à : SFC - Service Formation continue de Le Mans Université - Bd Pythagore - 72085 Le Mans cedex 9 sfc@univ-lemans.fr

I Renseignements

Pôle Reprise d'Études et Validation des Acquis : Accueil : Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h - fermé lundi et vendredi matin

Réunions d'information collective :

planning sur www.univ-lemans.fr > Formation > Formation continue

Vous souhaitez des informations sur le programme, le planning de la formation, les conventions de stage : consultez le site internet de la formation, contactez le service scolarité de l'UFR concerné. www.univ-lemans.fr